

Prise en charge du transport



Le 14 juin UNITÉ SGP POLICE demandait la stricte application de l'article 30 de l'arrêté du 10 octobre 2019 portant politique de voyages pour les personnels civils du ministère de l'intérieur.

En l'absence d'une prise en compte de notre demande et de l'application réglementaire des textes, dès le 13 septembre, UNITÉ SGP POLICE saisissait à nouveau la DRCPN.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

AUCUNE REPONSE

Pourquoi la réglementation ne s'appliquerait-elle pas en faveur des policiers adjoints ?

Un problème budgétaire ?

Ce silence n'a que trop duré et UNITÉ SGP POLICE saisira un interlocuteur capable d'appliquer la réglementation en vigueur !

Vos droits: UNE PRIORITÉ !



30/09/2022